

Fiche n°

1

FICHE D'ECART

Exploitant : PAIVOR

Réponse de l'exploitant attendue sous semaines après la visite d'inspection

Site inspecté : VITROLLES

Date de l'inspection : 22/01/2015

Constat de l'Inspecteur :

- Dépassement depuis plusieurs années de la concentration en chlore dans les eaux usées

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 4-3-6 de l'AP du 03/08/2006
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous nous engageons à essayer de trouver l'origine du dépassement en chlore dans les eaux usées par le biais d'échanges avec la SAUR, le traitement d'eau et notre fournisseur de produits de nettoyage au cours du 1^{er} semestre 2019.

EXPLOITANT

Ecart levé

Proposition de mise en demeure

Proposition d'arrêté complémentaire

Commentaires :

Suites susceptibles d'être données

Oui ☒Non ☐Oui ☐Non ☒Oui ☐Non ☒

Ecart levé, mais non soldé sera vérifié lors d'une prochaine inspection
29/04/2020

L'Inspection le :

☐ Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous semaines après la visite d'inspection

Exploitant : PAINDOR

Site inspecté : VITROLLES

Date de l'inspection : 22/04/2019

Constat de l'Inspecteur :

- Absence de la réalisation annuelle d'un exercice incendie au relatif à l'ammoniac.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Article 7-7-6-2 de l'AP du 3/08/2016

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous nous engageons à réaliser un exercice annuel incendie au relatif à l'ammoniac au cours du 2nd trimestre 2019

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui ☒ Non ☐

Proposition de mise en demeure

Oui ☐ Non ☒

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui ☐ Non ☒

Commentaires :

Ecart levé, mais non soldé sera vérifié lors d'une prochaine inspection
29/04/2020

L'inspection le :

☐ Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous semaines après la visite d'inspection

Exploitant : PAINDOR

Site inspecté : VITROLLES

Date de l'inspection : 22/04/2016

Constat de l'Inspecteur :

INSPECTION

la surveillance de l'installation de refroidissement à l'ammoniac n'est pas réalisée par une personne spécialement formée aux dangers et aux spécificités de l'installation.

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Article 10 de l'arrêté du 16/07/1997

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Nous nous engageons à former notre responsable maintenance aux spécificités de l'installation ammoniac (conduite de l'installation ammoniac) au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui ☒ Non ☐

Proposition de mise en demeure

Oui ☐ Non ☒

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui ☐ Non ☒

Commentaires :

DREAL

L'inspection le :



Fiche soldée le :

29/04/2020

FICHE DE REMARQUES

Exploitant : PA/W DOR	Site Inspecté : V1 TRU CUFJ	Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection	
En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement		Date de l'inspection : 22/04/2019	
Signature de l'inspecteur		L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection	
Remarques de l'inspecteur :		Représentant de l'exploitant Nom, fonction et Signature Resp Qualité	
1) Transmettre les accords des voisins pour l'utilisation de leurs terrains en cas d'intervention du SDIS. 2) Transmettre PV de recensement des travaux d'installation des nouvelles trappes de désenfumage. 3) Régistrer sécurité, intégrer les interventions relatives aux trappes liés au risque fauche 4) Mettre à jour, le plan relatif aux eaux usées de la TAR		Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application): 1) Je vous transmets dès que possible et au cours du 1^{er} trimestre les accords des voisins pour l'utilisation de leurs terrains en cas d'intervention du SDIS 2) Je vous transmets dès réception le PV de recensement des travaux d'installation des nouvelles trappes de désenfumage (1^{er} trimestre 2019). 3) Dès la prochaine intervention juin 2019 du prestataire de contrôle du risque fauche le registre sera renseigné, une copie du registre vous sera envoyée. 4) Je vous transmets dès que possible et au cours du 1^{er} trimestre le plan à jour relatif aux eaux usées de la TAR.	